Dossier d'inscription enfant

Sorties du samedi (2024-2025)

Dossier à envoyer ou à déposer à l'adresse : SKI CLUB de MORESTEL - Place Antonin Chanoz - 38510 MORESTEL

A transmettre avant le 31 décembre 2024 (nombre de places limité à 100). *Toute inscription au-delà de cette date devra faire l'objet d'une demande préalable auprès du club.*

Ce fichier PDF est prévu pour un remplissage informatique (avec tous les lecteur de PDF ou un navigateur),
A noter : un logiciel qui n'est pas à jour peut ne pas faire apparaître toutes les cases à cocher, changez-en ou faites une mise à jour. Si vous prévoyez de l'imprimer puis de le remplir "à la main", merci d'écrire lisiblement et de reporter le nom de votre enfant dans le 2 cases, en haut, sur chaque page du dossier.

Merci de bien prendre connaissance des ANNEXES du présent dossier et de les conserver - NE PAS NOUS LES RETOURNER !

Veuillez noter que nous nous associons cette année encore à des dispositifs de l'état, de la région et du département Isère donnant droit à des ***réductions*** *pour* ***l'adhésion au Ski Club de Morestel****. Les conditions de ces dispositifs de réductions sont disponibles en Annexes de ce présent dossier. Merci de bien vouloir en prendre connaissance et prendre en compte de la/les réduction(s), en vous assurant de la/leurs validité(s).*

Le **Ski Club de Morestel** (SCM) est une association française loi 1901 fondé en 1966, et dont le représentant légal est :
Éric DUBOIS (Président) - morestelskiclub@gmail.com et **http://ski-club-morestel.clubffs.fr/**

Le **Ski Club de Morestel** est affilié à la F.F.S (Fédération Française de Ski) et représenté en région AURA (Auvergne Rhône-Alpes) par le CSD Comité de Ski du Dauphiné (www.skidauphine.com).

Le **Ski Club de Morestel** dispense à des enfants, la pratique et l'enseignement :

- du Ski Alpin dont l'âge minimal requis est de 6 ans (au plus tard le 31 mars 2025)
- du Snowboard dont l'âge minimal requis est de 10 ans, ou inférieur si l'enfant a déjà validé un test ESF ou ESI en Snowboard ou en Ski alpin.

Pour le bien-être de votre enfant et limiter les risques liés à la pratique des sports de glisse, nos moniteurs et encadrants sont formés et disposent des connaissances et conditions requises. L'ensemble des membres du **Ski Club de Morestel,** vous invite à vous inscrire dans cette même démarche, en prenant bien connaissance des modalités du présent dossier et en le complétant avec exactitude.

Nous vous invitons aussi à consulter notre site WEB, et y découvrir les documents suivants :

- *Aide-mémoire du Ski Club de Morestel à l'attention les parents (sorties du samedi)*
- *Calendrier du Ski Club de Morestel pour la saison 2024-2025*

Dates prévisionnelles des sorties : tous les samedis du 11 janvier au 29 mars 2025 (à l'exclusion du 22 février et 1er mars 2025)

Je soussigné, _____ (Nom et Prénom), en ma qualité de Responsable Légal de l'enfant : _____ _____ (Nom et Prénom), certifie avoir bien pris connaissance des informations indiquées dans ce présent dossier d'inscription. J'en accepte les conditions sans réserve et atteste de l'exactitude des renseignements complétés par mes soins.

Signature(s)	**Fait à** _____
	Le : _____

Fiche 1 : Identités

NOM de l'enfant	Prénom de l'enfant	Sexe		Date de Naissance
		Fille ◯	Garçon ◯	

RESPONSABLE LEGAL (1) de l'ENFANT

NOM	Prénom	Téléphone portable
Adresse		
Code Postal	Commune	
Courriel (email)		
Information(s) particulière(s)	(Si nécessaire)	

RESPONSABLE LEGAL (2) de l'ENFANT

NOM	Prénom	Téléphone portable
Adresse (si différente du responsable légal 1)		
Code Postal	Commune	
Courriel (email)		
Information(s) particulière(s)	(Si nécessaire)	

Fiche 2 : Droit à l'image

Le droit à l'image est un droit autonome découlant des dispositions de l'article 9 du code civil, selon lequel « chacun a le droit au respect de sa vie privée ». Comme tout droit de la personnalité, le droit à l'image est inaliénable. Ainsi, l'autorisation de diffusion et de fixation de l'image d'autrui n'emporte pas cession de la titularité de son droit à l'image.

Le Ski Club de Morestel réalise parfois, quelques photos (ou vidéos) de groupe, sous la conduite de professionnels de la photo ou des amateurs membres du Ski Club. Veuillez nous préciser votre autorisation ou refus de prendre en photo votre enfant. ◉

Conformément mon enfant au droit à l'image et protection de la vie privée

J'autorise le Club à prendre en photo (ou vidéo) mon enfant _____ ☐

OU

Je n'autorise pas le Club à prendre en photo (ou vidéo) mon enfant _____ ☐

Fiche 3 : Assurance

Nous rappelons que la licence FFS couvre de base la pratique du Ski Alpin et Snowboard en club, avec des garanties limitées à :

- Responsabilité civile
- Défense-recours
- Assistance juridique pour les victimes de violences sexuelles, physiques ou psychologiques

En cas d'accident, nous attirons votre attention sur l'obligation de le déclarer en ligne sur le site du courtier de la FFS : http://www.ffs.verspieren.com/

Le Ski Club de Morestel propose l'extension de la **licence FFS** aux options **PRIMO ou MEDIUM ou OPTIMUM.**

Un détail des garanties complémentaires couvertes par les Options PRIMO, MEDIUM et OPTIMUM est disponible à l'adresse : https://ffs.fr/garanties-dassurance/

à noter qu'à partir de cette année, dès l'option PRIMO, les frais de secours incluent les "frais de barquette" quand les secours viennent faire une évacuation sur les pistes. Si vous avez déjà une complémentaire santé, l'assurance PRIMO est l'assurance que nous conseillons.

Pour toutes demandes complémentaires, nous vous invitons à vous rapprocher de vos correspondants du club.

OPTIONS/GARANTIES LICENCE 2024-2025	PRIMO	MEDIUM	OPTIMUM	PLAFOND/FRANCHISE
Franchise/sinistre	–	50 €	50 €	Franchise unique par dossier (hors secours ambulance et assistance)
Responsabilité civile	x	x	x	12 000 000 € par sinistre
Défense recours	x	x	x	100 000 € par sinistre (seuil intervention 350 €)
Assistance juridique pour les victimes de violence sexuelles, physiques ou psychologiques	x	x	x	5000 € > frais et honoraires des avocats et experts de votre choix pour vous assister juridiquement > frais de procédure, les dépens sauf si vous succombez à l'action et que vous devez les rembourser à la partie adverse
Frais de secours – tranport sanitaire en France	x	x	x	Frais réels
Frais de secours – transport sanitaire hors de France	X	X	x	Limité à 17 500 €
Forfait remontées mécaniques ou accès aux pistes	200 €	500 €	3 000 €	De 200 € à 3000 € > forfait + de 2 jours consécutifs non utilisés
Cours de ski ESF		x	x	Frais réels 8 jours max
Skis de compétition loués			x	Prorata temporis des frais de location de plus de 2 jours
Frais médicaux France		100%	150%	Après intervention sécurité sociale et mutuelle. De 100 % à 150 % du tarif de convention de Sécurité Sociale max 18 mois
Frais médicaux hors de France		20 000 €	100 000 €	Après intervention sécurité sociale et mutuelle. max 18 mois
Frais médicaux pour les licenciés non affiliés à la SS Française monde entier		1 000 €	1 000 €	
Indemnités coma		x	x	Indemnités de 2 % du capital décès/semaine de coma dans la limite de 50 semaines
Capital décès		5 000 €	15 000 €	
Capital invalidité		max 7 500 €	max 40 000 €	En fonction du taux d'invalidité. Franchise 10 %
Majoration de capital Décès/Invalidité		x	x	En cas de décès, le capital est majoré de 15 % du capital décès sans pouvoir être < à 7 500 €/enfant de – de 25 ans. En cas de décès ou d'invalidité permanente totale ou partielle, le capital est majoré de 50 % si le décès ou l'invalidité est consécutif à un attentat, un acte de terrorisme ou un mouvement populaire.
Assistance rapatriement		x	x	
soutien psychologique en cas d'accident, d'agression physique ou sexuelle		x	x	Organisation et prise en charge de 3 entretiens téléphoniques. Prise en charge de consultations physiques > 1500 € en cas de décès de l'assuré (pour sa famille) ou en cas d'agression de l'assuré

Veuillez à compléter la fiche 6 avec l'une ou l'autre des options d'assurance

OU

Si je ne souscris pas l'extension de licence : (je dispose d'une assurance personnelle)

Si vous ne souscrivez pas d'extension d'assurance de la FFS, nous vous invitons à bien vous assurer que votre enfant est couvert par une / des garanties d'accidents liés à la pratique du ski alpin. N'oubliez jamais que des frais peuvent être engagés en cas d'accident. En cas de doute, veuillez-vous en remettre à votre assurance.

-

Dans ce cas précis, merci de compléter le cadre ci-dessous :

Nom de votre Compagnie d'assurance :

Numéro de votre Contrat d'assurance

Fiche 4 : Groupe

Nom	Prénom de l'enfant	Choix de la discipline	
		Ski alpin ☐	Snowboard ☐

Niveau : Cocher la case correspondante au dernier niveau acquis par votre enfant.

Ski alpin

Ecole de Ski Français ESF	OU	Casque FFS
Ourson	☐	-
Flocon	☐	Blanc
1ère Étoile	☐	Jaune
2ème Étoile	☐	Orange
3ème Étoile	☐	Vert
Étoile de Bronze	☐	Bleu
Étoile d'Or	☐	Rouge
Fléchette	☐	-
Flèche (Bronze, Argent, Vermeil, ou Or)	☐	Noir
Chamois (Bronze, Argent, Vermeil, ou Or)	☐	

Je ne sais pas ou débutant ☐

Snowboard

Ecole de Ski Français ESF	OU	Surf FFS
Goomie, Rookie ou Izzy Rider	☐	-
Snowboard Découverte	☐	-
1er Snowboard	☐	Vert
2ème Snowboard	☐	Bleu
3ème Snowboard	☐	Rouge
Snowboard Expert	☐	Noir
X-Boarder (Performance)	☐	

Je ne sais pas ou débutant ☐

Fiche 5 : Matériel

Le Ski Club de Morestel fournit les skis & bâtons ou Snowboard (conformes à son niveau) à tous les enfants,

Le Ski Club de Morestel n'autorise plus l'usage des skis ou snowboards personnels !

Notez bien que le prêt de matériel du ski club est exclusivement réservé aux sorties du samedi, de janvier à fin mars. Le matériel est entreposé et stocké en station pendant toute la saison d'hiver. Veuillez compléter les informations ci-dessous. Ils sont indispensables pour un réglage optimal du matériel et par conséquent la sécurité de votre enfant.

			Partie réservée SCM
Taille (cm)	**Pointure (chaussure)**	**Poids (Kg)**	N° SKI / SNOWBOARD

Fiche 6 : Adhésion Annuelle

FRAIS D'INSCRIPTION

Adhésion Ski Club de Morestel comprenant :

- Cotisation au Ski Club de Morestel
- Tests de Ski ou Snowboard en fin de saison (inclus médaille et carnet)
- Licence FFS (Fédération Française de Ski) - Carte Neige loisir JEUNE RC

Prêt du matériel (**Skis & Bâtons** ou **Snowboard** - chaussures & casque non fournis)

Prix des frais d'inscription
base = **170 €**
hors assurance

Assurance (Cf. fiche 3 et annexe)

- Assurance personnelle	☐	Base souscription 0 euro
- Assurance **FFS** option **PRIMO**	☐	Facultatif : Base + 16 €
- Assurance **FFS** option **MEDIUM**	☐	Facultatif : Base + 28 €
- Assurance **FFS** option **OPTIMUM**	☐	Facultatif : Base + 48 €

<= merci de ne sélectionner qu' 1 seul choix pour que le calcul automatique fonctionne

Total frais d'inscription & licence - Euro : 0

DEDUCTION FAMILLE

Si vous inscrivez plusieurs enfants, vous bénéficiez d'une remise exceptionnelle à valoir pour chaque dossier d'inscription

Nom et Prénom du (des) frère(s) ou sœur(s) inscrit(s) pour cette même saison

- ◉ 1 enfants inscrits (remise 0 euro)
- ☐ 2 enfants inscrits (remise 5 euro)
- ☐ 3 enfants inscrits (remise 10 euro)

Total réduction Famille - Euro : 0

REDUCTIONS (informations détaillées en Annexe)

Selon les Version du lecteur de PDF, il faudra peut-être modifier une case du cadre REDUCTIONS et revenir en arrière sur votre choix pour que le montant Total soit mise à jour.

Pass'sport pour tous !
Réservé à la pratique d'une activité sportive

◉ Non ☐ Oui - remise 50 euro

Numéro du Pass'Sport :

0

Carte TATTOO réservée aux collégiens

◉ Non ☐ Oui - remise maxi 50 euro 50 €

Numéro Carte Tatoo :

Indiquer le montant à prélever par le Ski Club ! 0

PASS Région réservé aux jeunes de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Numéro PASS Région : ◉ Non ○ Oui - remise 30 euro

+ Code d'accès (4 chiffres) : *Non cumulable avec carte Tatoo*

0

Total des réduction(s) - Euro : 0

MONTANT TOTAL DE L'ADHESION AU SKI CLUB DE MORESTEL - EURO : 0,00

NB : S'assurer du solde bénéficiaire restant à la date de l'adhésion.

Selon les Version du lecteur de PDF, il faudra peut-être modifier une case du cadre REDUCTIONS et revenir en arrière sur votre choix pour que le montant Total soit mise à jour.

Fiche 7 : Règlement de l'adhésion

Montant total reporté de la page précédente avec un règlement (au choix : Chèques ou Espèces)

Paiement par chèque : ◉ en 1 fois ○ en 2 fois ○ en 3 fois

N° Chèque 1		Montant du chèque 1	**Euro** 0,00
N° Chèque 2		Montant du chèque 2	**Euro** 0,00
N° Chèque 3		Montant du chèque 3	**Euro** 0,00
Veuillez noter que chaque chèque sera prélevé au 1er Janvier, 1er Février puis enfin au 1er Mars 2024		**Total en chèques**	**Euro** 0,00
Note : s'assurer qu'il correspond bien au montant total de l'adhésion (cf. page précédente)			

ou

Selon les Version du lecteur de PDF, il faudra peut-être modifier une case du cadre Nombre de paiement par chèque et revenir en arrière sur votre choix pour que le montant Total soit mise à jour.

Paiement en espèces (exclusivement pour la totalité de l'adhésion)

Note : s'assurer qu'il correspond bien au montant total de l'adhésion (cf. page précédente)	**Total en espèces**	**Euro** 0,00

Et information importante :

Montant à régler (en plus de l'adhésion) lors de chaque sortie du samedi

MONTANT / SORTIE
28,00 € comprenant le cours, le transport Aller-Retour et le forfait de ski à la journée.
Ce montant est à régler par chèque ou espèces (avec appoint de préférence). NB : En cas d'impossibilité de pratiquer le ski à l'arrivée à la station (conditions météorologiques défavorables, à risques, …) le ski club n'effectue pas de remboursement. Ceci en raison des frais engagés et répartis sur l'ensemble de la saison. Dans ce cas et dans la mesure du possible, le ski club assure aux enfants, des activités ludiques dans les alentours de la station (visites éducatives, jeux et animations…).
Le prix de chaque sortie est à payer le jour même de la sortie, auprès de notre équipe en charge de la trésorerie.
Le paiement s'effectue à la **salle Robert CALZA** (parking du lycée de Morestel) **avant le départ des cars**. NB : Pour le paiement de la sortie du samedi, merci de bien respecter l'heure limite de départ des cars, fixée à 9h30

Fiche 8 : Informations Médicales

Toute inscription au Ski Club de Morestel, nécessite de compléter un questionnaire médical.

Le sportif mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale répondent conjointement aux questionnaires disponibles **en Annexe** :

- **Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur**

Attention, même en cas de réponse négative à l'ensemble des questions, le questionnaire ne doit pas être transmis au club. Le club ne doit conserver qu'une attestation du/des titulaire(s) de l'autorité parentale (via le feuillet détachable de la notice licence ou une attestation propre).

J'atteste avoir répondu "Non" à toutes les questions de l'annexe « Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur » et de l'exactitude des réponses. **Dans le cas contraire, je fournis un certificat médicale.**	**Oui** ☐

Allergies, contre-indications médicales ou toutes autres informations utiles : ☐ ☐

Votre enfant présente des allergies Oui ☐ Non ☐	**Votre enfant présente des contre-indications médicales** Oui ☐ Non ☐
Si oui, merci de préciser :	Si oui, merci de préciser :

Information & procédure en cas d'accident : J'atteste avoir pris connaissance qu'en cas d'accident de mon enfant, le responsable d'activités du Ski Club de Morestel contacte le(s) responsable(s) légal (aux) de l'enfant dans le meilleur délai.	**Oui** ☐
Information & procédure en cas d'urgence : J'atteste avoir pris connaissance que si le responsable d'activités du Ski Club de Morestel ne parvient à joindre le(s) responsable(s) légal (aux) de mon enfant, je suis avisé que le responsable d'activités du Ski Club de Morestel s'en remettra alors aux prérogatives des personnels de secours et de soins.	**Oui** ☐